

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Avenant du contrat de cession avec l'association Découverte pour "le cycle de conférences-reportages" organisé à la Ferme d'en haut de novembre 2020 à mai 2021.

N° : VA_DEC2020_327
Service : Culture

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

décidons

De contractualiser avec l'association Découvertes pour une date supplémentaire : le 11 mai 2021 à rajouter dans la convention pour le cycle de conférences-reportages à la Ferme d'en Haut de novembre 2020 à mai 2021. Le contrat enregistré avec la décision VA_DEC2020_274 est donc modifié.

En contrepartie, la Ville versera la somme de 460 € TTC pour la prestation du mardi 17 novembre 2020 sur présentation d'une facture par mandat administratif. Cette somme sera imputée sur le budget de l'année 2020

La Ville versera la somme de 460 € TTC pour chacune des prestations suivantes : mardi 26 janvier 2021, mardi 16 février 2021, mardi 23 mars 2021, mardi 20 avril 2021 et mardi 11 mai 2021 sur présentation d'une facture par mandat administratif.

Cette somme totale de 2300 € TTC sera imputée sur le budget de l'année 2021.

Imputation comptable : 6288 314 5210

Politique publique (domaine-action-activité) : 13.5.1 Ferme d'en Haut

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mardi 8 septembre 2020

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20200706-176451A-AU-1-1
Date AR Préfecture : mardi 22 septembre 2020



Direction Jeunesse, Sports, Culture et animation
Service Culture et fêtes populaires, Valorisation du patrimoine

AVENANT N°1 AU CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Commune de Villeneuve d'Ascq, sise Place Salvador Allende, 59650 Villeneuve d'Ascq, représentée par Gérard CAUDRON, en sa qualité de Maire dûment habilité par la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 prise en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et agissant en vertu de la décision VA_DEC2020_327 du 08/09/20

Numéro de SIRET : 215 900 093 00018

Code APE : 721A

TVA Intra-communautaire FR 57 215 900 093

Ci-après dénommé la ville d'une part,

ET

L'association DECOUVERTES

Cycle de Conférences – Reportage

Association Loi 1901 Siret N° 39812120200038

Code APE : 9499Z

Siège social : 21 rue Donckèle 59190 Hazebrouck

Adresse courrier : La Forêt – Blis et Born 24330 Bassillac et Auberoche

Contact : decouvertes-conferences@wanadoo.fr

Représentée par Louis But en sa qualité de président.

Ci-après dénommé LE PRODUCTEUR, d'autre part.

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Une date supplémentaire est à rajouter dans le contrat. De ce fait, 6 représentations seront organisées à la Ferme d'en Haut pour 2020-2021.

. Le contrat enregistré avec la **décision VA_DEC2020_274 du 24 juillet 2020** est donc modifié comme suit :

ARTICLE 1 : L'ARTICLE 1 « OBJET » est modifié comme suit :

Le PRODUCTEUR s'engage à donner dans les conditions définies ci-après et dans le cadre du présent contrat, des conférences de découverte du monde (reportages), sur le lieu précité,

Le mardi 17 novembre 2020 à 20h : La Route 66

Le mardi 26 janvier 2021 à 20h : L'Iran

Le mardi 16 février 2021 à 20h : L'Islande

Le mardi 23 mars 2021 à 20h : Le Ladakh
Le mardi 20 avril 2021 à 20h : La Toscane
Le mardi 11 mai 2021 à 20h : l'Europe « l'art nouveau en 1900 ».

ARTICLE 2 : L'ARTICLE 5 « Prix de cession et frais accessoires » est modifié comme suit :

L'ORGANISATEUR versera au **PRODUCTEUR**, la somme de **2760.00 € TTC** (deux mille sept cent soixante euros TTC).

Cette somme comprend la cession des 6 séances (**2760.00 € TTC** pour les 6 représentations, repas et transport compris).

La ville de Villeneuve d'Ascq s'engage à verser à « **DECOUVERTES, Cycle de Conférences – Reportage** » la somme de **2760.00 € TTC** (deux mille sept cent soixante euros TTC), transport et repas compris, sur présentation d'une facture et à la réception de la convention signée, par bon de commande, comme suit :

-460.00€ TTC (quatre cent soixante euros TTC) soit 460.00€ TTC (quatre cent soixante euros TTC) par prestation sera versé pour chacune des prestations suivantes, sur présentation d'une facture et à la réception de la convention signée :

Le mardi 17 novembre 2020 à 20h : La Route 66

Cette somme de 460 € TTC (neuf cent vingt euros TTC) sera imputée sur le budget de l'année 2020 de la Ferme d'en Haut à l'imputation 6288 314 5210.

-2300 TTC (mille huit cent quarante euros TTC) soit **460.00€ TTC** (quatre cent soixante euros TTC) par prestation, seront versés pour chacune des prestations suivantes, sur présentation d'une facture et à la réception de la convention signée :

Le mardi 26 janvier 2021 à 20h : L'Iran

Le mardi 16 février 2021 à 20h : L'Islande

Le mardi 23 mars 2021 à 20h : Le Ladakh

Le mardi 20 avril 2021 à 20h : La Toscane

Le mardi 11 mai 2021 à 20h : l'Europe « l'art nouveau en 1900 ».

Cette somme de 2300 € TTC (deux mille trois cent euros TTC) sera imputée sur le budget de l'année 2021 de la Ferme d'en Haut à l'imputation 6288 314 5210.

ARTICLE 3 :

Tous les autres articles du contrat restent inchangés

Fait à Villeneuve d'Ascq en trois exemplaires le 08 septembre 2020

Pour l'association Découvertes
(Le Producteur),
Le Président,
Louis BUT

Pour la Ville
(L'organisateur),
Le Maire,
Gérard CAUDRON

